

Service Police Municipale  
Réf agent : RH

**OBJET : CHANGEMENT DE SENS DE CIRCULATION RUE GEORGES CLEMENCEAU DU BOULEVARD CHARLES DE GAULLE A L'AVENUE ROZEE LE DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025 DE 08H00 À 14H00 À L'OCCASION DES « FOULÉES DE CYRANO »**

**LE MAIRE DE SANNOIS,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,  
Vu le Code de la Route, articles R325-1, R 325-12 et R417-10,  
Vu le Code Pénal, notamment son article R610-5,  
Vu l'arrêté N°2025/49 du 28 mai 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués,

Considérant qu'à l'occasion de la course à pied dénommée « **les Foulées de Cyrano** », il y a lieu de changer le sens de circulation rue Georges Clémenceau du boulevard Charles de Gaulle à l'avenue Rozée.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 : La circulation de tout véhicule rue Georges Clémenceau du boulevard Charles de Gaulle à l'Avenue Rozée se fera dans le sens inverse, le dimanche 12 octobre 2025, de 8 heures à 14 heures.**

**ARTICLE 2 :** Les usagers de la circulation sont tenus de se conformer à la signalisation temporaire.

**ARTICLE 3 :** Ces mesures entreront en vigueur dès l'affichage du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame la Major, responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la police municipale

**Fait à SANNOIS, le 12 septembre 2025**

Pour le Maire et par délégation

**Laurence TROUZIER-EVEQUE**

Adjointe au Maire  
En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,  
Circulation, Stationnement et Transport  
Affaires Juridiques  
Conseillère Communautaire



Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT

Publié le 18-09-2025.....